

DE QUOI S'AGIT-IL?

Un second livret de famille original ou un duplicata est délivré selon les situations suivantes :

O Séparation ou divorce des parents ou des époux	
O Changement dans la filiation ou dans les noms et préno	ms qui figurent
sur le livret de famille	• 0
O Perte, vol, détérioration ou destruction du premier livre	t

Une mise à jour du livret de famille est obligatoire du fait de changement de votre état civil ou de votre situation familiale :

O Nai	issance et	adoption
O Rec	connaissai	nce après i

- Reconnaissance après naissance d'un enfant
- O Mariage ou divorce des parents O Décès d'un membre de la famille

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Il convient de s'adresser à la mairie de son domicile

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE?

Le titulaire du livret de famille ou son représentant (tutelle)

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR?

Pour un second livret de famille ou duplicata :

○ **Le formulaire n°3** regroupant les informations concernant les actes du livret de famille à reconstituer (noms, prénoms, dates, lieux de mariage, lieux de naissance, etc)

Pour une mise à jour du livret de famille :

- O Livret de famille original
- O Documents justifiant et précisant le changement dans l'état civil ou dans la situation familiale
- **DÉLAI?** Variable selon la durée de traitement par les mairies concernées et par les délais d'acheminement du courrier

COÛT ? ○ 15,50€ pour tout livret de famille ouvert à Auxerre, si perdu, détruit, détérioré ou volé.

O Gratuit pour une mise à jour du livret de famille